21 route d'Abbeville – BP 61629 – 80016 AMIENS CEDEX

Tél. : 03 22 66 46 40 – Fax. : 03 22 66 46 47

association@apremis.fr

www.association-apremis.org

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITÉ 2016

SOMMAIRE

Rapport moral du Président ---------- page 3

Synthèse du bilan social ---------- page 5

Hébergement d'insertion et logement accompagné ---------- page 6

Accompagnement dans et vers le logement ---------- page 8

Habitat adapté et maitrise d'ouvrage d'insertion ---------- page 10

Prévention de la précarité énergétique ---------- page 12

Accueil de réfugiés et de migrants ---------- page 14

Accompagnement socio-judiciaire ---------- page 16

Insertion dans l'emploi ---------- page 18

Ils financent nos actions ---------- page 20

Rapport moral du Président

Succédant à Hélène Gance à la présidence de l'APREMIS, je tiens tout d'abord à la remercier pour tout le travail et l'investissement qu'elle a consentis dans cette mission jusqu'à l'année dernière, et à me féliciter qu'elle continue son engagement avec nous en tant que trésorière.

L'APREMIS, l'un des acteurs majeurs de la solidarité dans le département de la Somme, a poursuivi avec beaucoup de volonté et de mobilisation son action en 2016, avec environ 3000 ménages accompagnés dans nos différents dispositifs : hébergement, accès ou maintien dans le logement, médiation énergie, accès à l'emploi, suivi socio-judiciaire, accueil des migrants, accueil des Gens du Voyage.

Notre action s'est située dans un contexte d'accroissement général des phénomènes d'exclusion, que vous connaissez tous : presque tous les indicateurs de pauvreté et de précarité sont en effet en hausse en France.

S'adapter pour répondre toujours mieux à ces besoins en évolution, tout en gérant les difficultés liées à la baisse des financements publics, c'est ce qui a essentiellement mobilisé notre Association en 2016.

Nous avons connu principalement deux coups durs en fin d'année, qui auront un impact sur l'équilibre budgétaire 2017 :

- La perte du marché de gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage d'Amiens Métropole, avec pour conséquence deux licenciements économiques. Ce fait met en relief le risque que peuvent faire courir à nos structures les procédures d'appel d'offres : celui de passer d'un rôle de partenaire des pouvoirs publics, pouvant contribuer à l'analyse des besoins et aux réponses à apporter, au rôle de simple prestataire.
- Le deuxième coup dur est l'arrêt du financement de l'action de logement temporaire accompagné par le Conseil Départemental, qui nous oblige à réduire notre capacité d'accueil de 90 à 50 logements. Cela va priver ainsi environ 80 familles en rupture de logement d'une solution leur permettant d'éviter la spirale de l'exclusion.

Dans ce contexte difficile, notre force a été de nous adapter, de nous renouveler et de lancer de nouveaux projets. Parmi ceux qui ont abouti en 2016, citons principalement :

- La démarche interne de refondation de nos actions d'hébergement et de logement accompagné, concrétisée en septembre 2016, qui nous a permis de regrouper de manière cohérente l'ensemble de nos actions en 5 services, avec deux antennes et une organisation en trois territoires à l'échelle du Département, et une meilleure lisibilité interne et externe.
- Le transfert de la partie interne du CHRS dans des locaux réaménagés rue Lemerchier.
- L'opération « Passerelles pour l'emploi 80», menée conjointement avec Synapse Picardie et Ménage-Service.

De nombreux autres projets, initiés en 2016, se concrétisent en 2017 :

- La réponse à l'appel à projets du Conseil Départemental portant sur l'insertion et le logement, qui a mobilisé largement les services concernés. Cet appel à projets a abouti à une contractualisation globale et cohérente pour 2017-2019, avec malheureusement une dégradation des engagements financiers du Conseil Départemental.
- Les travaux de la nouvelle pension de famille d'Abbeville, comptant 20 logements, qui a accueilli ses premiers locataires fin avril 2017.
- Les nouvelles actions d'accompagnement :
    - Le lancement de l' « hébergement citoyen » des personnes réfugiées.
    - En partenariat avec l'OPSOM, dans le cadre d'un Appel à Projets national « 10 000 logements accompagnés », l'Action d'Investissement du Logement en Milieu Rural.
    - Le développement de l'intermédiation locative dédiée aux jeunes.
    - Le lancement d'une action d'accompagnement psycho-social.

- Le projet de 7 logements adaptés pour les Gens du Voyage, qui pourrait enfin se concrétiser, l'hypothèque sur l'assiette foncière du projet devant être prochainement levée.

Mérite également d'être signalé le prochain regroupement de la plupart des services de l'Association dans des locaux en cours d'aménagement au 21 rue Sully, ce qui facilitera les synergies entre services.

Au terme de ce bilan, je souhaite d'abord saluer les représentants des personnes accompagnées présentes aujourd'hui, leur dire toute l'attention que nous leur portons, et leur souhaiter tout le courage et l'énergie nécessaires dans leur parcours difficile.

Par ailleurs, notre action et la qualité de nos interventions reposent entièrement sur l'investissement de vous tous, membres du personnel, dans des conditions souvent difficiles, et au prix d'évolutions dans vos missions que certains d'entre vous n'ont pas forcément souhaitées et qui peuvent être source d'inquiétude, mais qui s'imposent à nous. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre engagement et pour votre esprit de solidarité dans ce contexte particulièrement exigeant.

Je tiens à saluer spécialement le travail de l'équipe de direction, qui n'a pas ménagé sa peine, et de Yannick en particulier.

Je souhaite également souligner le travail remarquable effectué par les bénévoles, en particulier au Relais Enfants Parents ou à la Pension de Famille, en indiquant notre volonté de développer ce type de bénévolat dans les autres actions de l'Association.

Je remercie l'équipe des administrateurs, qui mettent beaucoup de temps et d'ardeur au service de l'Association. Le principe des administrateurs référents, maintenant mis en place concrètement, permet utilement un lien plus étroit entre le Conseil d'Administration et les services.

Je salue les représentants de nos partenaires associatifs, avec qui les échanges et les liens de coopération sont essentiels pour faire valoir la spécificité de nos actions et de nos valeurs associatives. J'ai confiance dans le fait que la FNARS, organisée à la nouvelle échelle régionale et renommée « Fédération des Acteurs de la Solidarité », contribuera à renforcer ces liens et portera notre voix avec plus de force.

Je m'adresse enfin à vous, représentants de l'Etat, du Conseil Départemental, et des collectivités locales, que je remercie de votre présence et de tout le travail accompli : la période électorale que nous venons de vivre met en évidence l'urgence particulière de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de précarité, comme un enjeu majeur de solidarité et de cohésion sociale.

Je sais les contraintes financières et les responsabilités d'arbitrage des institutions que vous représentez, mais souhaite que vous preniez avec nous la mesure de cette urgence sociale, et que vous puissiez infléchir les choix en faveur de cette priorité. C'est à cette condition, avec une visibilité suffisante sur des financements pérennes, en assurant aux salariés de l'Association un cadre de travail digne et mobilisateur, que nous pourrons poursuivre nos actions en faveur des personnes les plus oubliées et les plus démunies de notre société.

Etienne Demangeon

Synthèse du bilan Social

EMPLOI - L'EFFECTIF SALARIE

- **Au 31 décembre 2016,** l'association comptait **91 salariés (hors salariés en insertion)** dont 81 en CDI et 10 en CDD, 55 femmes et 36 hommes.
- Sans prendre en compte les 5 CDD de remplacement de personnes en arrêt maternité ou maladie, cet effectif représentait **81,36 ETP** soit 1,70 ETP de moins que fin 2015, mais 4,05 ETP de plus que fin 2014. Sur ce total, 4 ETP en CDD correspondent à des postes en cours de consolidation.
- Un CDD correspond à un salarié en Contrat d'Avenir. Un Contrat d'Avenir a été transformé en CDI fin 2016 avec une légère anticipation sur l'ouverture de la Pension de Famille d'Abbeville.
- **10 salariés en C.D.I. ont quitté l'association en 2016**, soit le nombre le plus important depuis la fusion ADMI-APRES et le nombre de départs à la retraite (3 à un âge moyen de départ de 62 ans) est le plus élevé. D'autre part, on comptabilise 5 démissions pour un autre emploi (dont un salarié en disponibilité fin décembre qui a démissionné effectivement en janvier 2017), une démission dans le cadre d'un départ vers une autre région et un départ transactionnel associé à la mise en œuvre d'un projet personnel au Sénégal.
- **On observe donc une mobilité (hors départs à la retraite) en forte augmentation qui a concerné 8,6 % des salariés en CDI présents au 1er janvier (3,7 % en 2015).**
- **En complément, sur l'ensemble de l'année 2016, ce sont 109 personnes différentes [111 en 2015] qui ont été salariées dans le cadre d'un emploi d'insertion (CDDI), 51 était salariées au 31 décembre.**

LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'EMPLOIS

- **L'organisation de l'association a été restructurée** avec la promotion au statut de **directeurs adjoints** des 4 responsables de service éducatifs et dans le groupe des responsables de services (donc comme cadres) de 2 responsables d'antennes (Abbeville et Amiens) et du chargé de projets « Lutte contre la précarité énergétique ». La proportion de **cadres** a augmenté et est passée à **13,4 % des ETP** (hors psychologue).
- Le basculement de ces 3 postes – dont les titulaires conservent un temps d'intervention directe auprès des personnes accompagnées – réduit la part (en ETP) des **intervenants sociaux** (y compris médiateurs et encadrants techniques) de 66,3 % **des postes en fonction** au 31 décembre 2015 à **62,8 % fin 2016**. Cette proportion avait augmenté fin 2015 quand nous observions que **la proportion de postes administratifs et** comptables (10,6 % fin 2015) était trop faible. Suite à un recrutement fin 2016, elle a été portée **à 11,9 %** des postes fin 2016.

RÉMUNÉRATIONS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Les 15 emplois à temps partiel** concernent des postes en CDI et représentent 18,5 % de ceux-ci avec un rééquilibrage entre les hommes et les femmes. Pour 80 % de ces contrats à temps partiel, il s'agit d'un choix personnel ou d'un motif médical.
- **L'ancienneté des salariés dans l'association** augmente de près d'un an (**9,1 ans en fin d'année** pour 8,4 ans fin 2015). Ce qui s'explique par plusieurs départs de salariés qui comptaient assez peu d'ancienneté (8,4 ans pour la plus ancienne) et donc un impact réduit des recrutements.
- **La rémunération moyenne par ETP au 31 décembre a augmenté de 1,65 % par rapport au 31/12/2015** avec un écart entre les hommes et les femmes qui a légèrement augmenté (ratio salaire femme ETP/salaire homme ETP de **95 %**) du fait de recrutements majoritairement féminins avec peu d'ancienneté sur les postes sociaux.

L'âge moyen des salariés de l'association est de **41,7 ans** au 31 décembre 2016 (40,9 fin 2015 – 40,5 fin 2014 - 40,7 ans fin 2012 - 39,5 ans fin 2010). Il augmente de même que l'écart entre les hommes et les femmes. La salariée la plus âgée est née en septembre 1953 (2 salariés ont plus de 60 ans et 23 % plus de 50 ans) et la salariée la plus jeune en janvier 1992 (seule salariée de moins de 25 ans – 16 % ont moins de 30 ans).

Hébergement d'insertion et logement accompagné

Accompagner vers et dans le logement des personnes et des familles éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence et qui ne peuvent pas accéder à un logement ordinaire.

Objectifs et actions

L'Aprémis conduit des actions complémentaires :

Le CHRS le Relais accueille des ménages qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

La Pension de Famille Hélène Lockert accueille des personnes à faibles ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les Logements Temporaires accueillent toute personne ou famille en situation d'hébergement précaire et nécessitant un suivi spécifique de type accompagnement social lié au logement (sont exclus de ce dispositif les publics sortant de CHRS et les ménages relevant d'un accès direct au logement).

L'Hôtel Social et les Logements Admission Rapide : 10 chambres et des logements diffus permettent à des ménages signalés par le dispositif d'accueil d'urgence (115 ou SIAO) d'être accueillis et accompagnés à l'Hôtel Social en vue de proposer une solution de logement.

6 logements diffus sur le territoire de la Somme sont mobilisés selon une procédure « admission rapide » pour répondre à des situations urgentes d'accueil.

L'Intermédiation Locative mobilise une offre de logements transitoires dans le parc privé ou social pour des ménages sortant de structures d'hébergement ou connaissant des situations rendant difficiles l'accès ou le maintien dans un logement ordinaire.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS : 13 travailleurs sociaux, 2 veilleurs, 3 techniciens, 2 secrétaires, 2 responsables d'antenne dont plusieurs postes partagés avec les actions en direction des migrants et réfugiés.

Les financeurs : l'Etat (via le DDCS) principalement ; avec des subventions du Conseil Départemental de la Somme – **en 2016** - et des communes d'Amiens et Albert.

Les partenaires de l'accompagnement : les bailleurs Sociaux, les territoires d'action sociale, les CCAS, CYPRES, les associations caritatives et pour les soins : la CPAM, les PASS, l'ANPAA, l'EMPASS,…

Faits marquants 2016

- **Mise en œuvre en septembre 2016 de la « refondation » de nos actions d'hébergement et de logements accompagnés et adaptés avec la création du SHLA en renforçant la territorialisation de nos actions.**
- **Ouverture de nos nouveaux locaux pour le CHRS au 15 rue Lemerchier au sein d'une structure collective regroupant 5 logements CHRS et 10 chambres dédiées au dispositif Logement Temporaire.**
- **Extension de l'action intermédiation locative avec 16 mesures pour l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans sur les territoires Santerre haute Somme et Picardie Maritime**
- **Suivi du chantier de construction de la Pension de Famille d'Abbeville (ouverture en début 2017)**
- **19 décembre, arrêt du financement du Conseil Départemental pour l'accompagnement les 90 ménages accueillis en logements temporaires sur les 3 instances locales du Département.**

Chiffres 2016

294 ménages accompagnés

325 ménages orientés par le SIAO

143 ménages en attente d'être accueillis au 31/12/16

115 ménages intégrés dans les actions d'hébergement et de logement accompagné

117 sorties et 90 relogements

Taux occupation au CHRS Le Relais :108 %

Les durées de séjour :

- ✓ Logements temporaires Picardie Maritime : 10,9 mois
- ✓ Logements temporaires Grand Amiénois : 21 mois
- ✓ Logements temporaires Santerre Haute Somme : 20 mois
- ✓ Hôtel Social : 8 mois
- ✓ Admission rapide : 6 mois
- ✓ Intermédiation Locative : 9 mois
- ✓ CHRS : 30,8 mois

La nouvelle Pension de Famille d'Abbeville

Perspectives

- Réduire à 50 logements maximum le parc des logements temporaires suite à l'arrêt des financements du Conseil Départemental
- Avril 2017 : accueil des nouveaux résidents de la Pension de Famille d'Abbeville.
- Rédaction des procédures administratives internes pour unifier nos pratiques et développer des outils communs à toutes les actions d'hébergement et de logements accompagnés ou adaptés

Accompagnement Dans et Vers le Logement

Cinq actions ont permis d'accompagner et de soutenir des ménages, ciblés par le P.D.A.L.H.P.D., les plus en difficulté dans l'accès au logement et aussi de favoriser leur maintien dans l'habitation. L'annonce début 2016 de la refonte des dispositifs Insertion et Logement du Conseil Départemental a affecté les sollicitations des référents sociaux des Territoires d'Action Sociale.

Objectifs et actions

L'action de « Médiation Sociale Amiens Nord », initiée en janvier 1999

Accompagnement initial spécifique pour des demandeurs d'un logement auprès de l'OPH d'Amiens et, plus précisément, les ménages aux ressources limitées, sans logement ou en rupture de logement qui apparaissent fragiles et/ou risquant de rencontrer des difficultés à intégrer un logement collectif dans le quartier Nord.
Une action ciblée vers 70 locataires de l'OPH d'Amiens, rues Fafet, Messager et Ravel.

L'action des Conseillers en Insertion par l'Habitat, initiée en 1994

Pour des ménages aux ressources faibles et/ou en situation sociale aggravée restreignant leur autonomie, en situation de « Mal Logement », de précarité énergétique ou d'habitat indigne ou inconfortable.
Une intervention auprès d'environ 200 ménages annuellement sur l'ensemble du département.

L'action d'auto rénovation, initiée en 1994 également

Dans un objectif de dynamisation des habitants, il s'agit par des chantiers d'amélioration intérieure, de prévenir et/ou traiter le mal-logement et de maîtriser les dépenses domestiques d'énergie.
Une intervention conduite dans les secteurs d'Amiens Métropole et du Santerre / Haute-Somme.

L'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)

Permettre l'accès ou le maintien dans le logement pour des ménages présentant des difficultés économiques et en situation de « non-logement » ou de «logement inadapté ».
Dans le cadre d'un groupement associatif avec l'APAP sur le secteur d'Amiens Métropole.

La Gestion Locative Adaptée DALO

Pour des ménages reconnus prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du Droit Au Logement Opposable et pour lesquels une gestion locative adaptée et, le cas échéant, un bail glissant ont été préconisés par la Commission DALO.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS : 7 travailleurs sociaux, 2 encadrants techniques et une secrétaire, répartis entre le Service Accompagnement et Médiation et la Direction de l'Insertion.
Les financeurs : le Conseil Départemental de la Somme, principalement, l'Etat (DDCS), l'OPH d'Amiens et Amiens Métropole.
Les partenaires de l'accompagnement : les services du Conseil Départemental (CMS et FSL), les bailleurs sociaux et privés, les CCAS des communes d'intervention, le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, la Commission de Médiation DALO, la D.D.C.S., les Commissions Restreintes d'Accès au Logement et l'ensemble des structures et associations d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion sociale du département.

Faits marquants 2016 : la fin du conventionnement avec le Conseil Départemental de 3 actions d'accompagnement en fin d'année

- **Action de Médiation Sociale Amiens Nord** : de par l'arrêt de cette action au 31 décembre 2016, l'ensemble des ménages est sorti de l'action de façon officielle à cette date. Les derniers Comités Techniques de l'année ont permis de définir les modalités de fin d'accompagnement au cas par cas en faveur des ménages accompagnés (courriers, rencontres, synthèses, …).
- **Action Conseiller Insertion Habitat** : L'année 2016 a particulièrement été compliquée par les modifications dans les fonctionnements des Territoires et des services du Département qui ont affecté une dynamique, d'autant que l'annonce de l'appel à projets, remettant à plat l'ensemble des dispositifs d'insertion et du logement, a amené une réelle paralysie de l'action : 56 mandatements sur une centaine attendus dans la convention.
- **Action Auto rénovation :** nous observons souvent les logements en état de vétusté, et bien des équipements sont hors normes et/ ou de mauvaise qualité. Cette action s'arrête sous sa forme initiale et va s'intégrer dans une nouvelle action pluridisciplinaire (ASTHA).
- **L'ASLL** est une plus-value dans l'intervention sociale. Une expertise significative sur la question du logement a été développée par notre association qui exerce dans ce domaine depuis plus de 20 ans. S'exerçant dans le cadre d'un marché de prestation de 3 ans, celui-ci prend fin au 31 mai 2017. Cet accompagnement va désormais se réaliser pour nous dans le cadre de l'ASTHA.
- **Action GLA DALO** : Elle est réalisée dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'État. Cette action démontre tout son intérêt à travers une mise en place dynamique des accompagnements permise par une activation rapide une fois recueillie l'adhésion du ménage à la mesure.

Chiffres 2016

Pour les 5 actions : 361 ménages accompagnés, 100 relogements, 157 maintiens dans le logement.

Action de Médiation Sociale Amiens Nord : **81 ménages** accompagnés tout au long de l'année. **7 accès à la location**.

Action CIH : **151 ménages accompagnés** (206 en 2015) en lien avec une situation de logement très dégradé. **57 relogements** et **17 maintiens** dans le logement.

Auto rénovation : 64 ménages accompagnés dans l'embellissement de leur logement.

L'ASLL (de juin 2016 à mai 2017) : **41 ménages accompagnés** (12 relogements, 12 dossiers DALO constitués, …).

Action GLA DALO (avril 2016 à mars 2017) : Sur préconisations de la Commission de médiation DALO, 24 ménages accompagnés.

Perspectives

- La mise à plat de l'ensemble des actions « Insertion et Logement » s'est effectuée par le biais d'un Appel à Projets lancé par le CD fin juin 2016. Pour le service, cela se décline par l'engagement de 2 nouvelles actions :
  - l'action **Accompagnement Social et Technique pour un Habitat Adapté (ASTHA)**
  - l'action **d'Accompagnement Social et Psychosocial Lié au Logement (ASPL)**
- La poursuite de la 3ème année de convention de l'action de **Gestion Locative Accompagnée** pour les ménages prioritaires DALO.
- Dans le cadre de l'Appel à Projets « 10 000 logements accompagnés, la mise en œuvre d'une **Action d'Investissement du Logement en Milieu Rural** menée conjointement avec **l'OPSOM.**

Habitat adapté et Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion

L'action « Gens du voyage » participe de notre engagement aux réflexions et à l'élaboration de propositions concrètes pour organiser un accueil des Gens du voyage respectueux de leur mode de vie et de leurs attentes et visant à réduire les incompréhensions entre eux et la population sédentaire.

L'agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion permet à l'association de répondre aux difficiles situations de mal-logement en intervenant dans la production de baux à réhabilitation dont nous assurons ensuite la gestion locative. Cela ouvre aussi l'accès à des montages PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) adaptés que nous souhaitons développer, notamment en faveur des populations de Gens du voyage sédentarisées.

Objectifs et actions

A travers les actions auprès des **Gens du voyage**, notre principal objectif est de répondre aux besoins des personnes, familles et groupes, en cherchant à favoriser la promotion individuelle et collective, l'insertion de ces populations dans leur environnement et parmi les populations sédentaires qu'elles côtoient. C'est principalement la dimension de « parcours résidentiel » que nous souhaitons voir prise en compte. Cet objectif implique de construire une relation **partenariale** avec les collectivités, ce qui est parfois difficile à faire valoir.

A travers l'amélioration des logements dégradés, les **Opérations d'Habitats Adaptés** visent principalement à la sortie d'insalubrité, au bon usage et à la maîtrise des dépenses d'énergie.

Ces actions ont la volonté de traduire en propositions concrètes, inscrites sur un lieu déterminé, les recueils individuels des besoins des ménages identifiés et inscrits dans un programme d'habitat adapté. A partir d'un diagnostic détaillé, nous retranscrivons leurs besoins et leurs attentes en matière de lieu de vie. Il s'en dégage alors des indications détaillées en termes d'attendus sur la configuration du bâti.

Dans la continuité des projets, nous assurons la fonction de délégué du maître d'ouvrage.

La **Gestion Locative Adaptée** des logements produits en baux à réhabilitation (ainsi que de quelques logements en sous location) vise à prévenir les situations d'impayés et à soutenir le bon usage des logements. Nous assurons également le gros entretien et les grosses réparations des logements réhabilités.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS : 5 régisseurs / médiateurs auprès des Gens du voyage, un chef d'entretien, 2 régisseurs qui interviennent également auprès des personnes hébergées et les résidents de la Pension de famille et une chargée d'opération qui assure la maîtrise d'œuvre de certains projets et le suivi de la maintenance des logements réhabilités.
Les financeurs : les collectivités (Amiens Métropole, Communautés de communes du val de Somme) dans le cadre des marchés de gestion des aires d'accueil, le conseil départemental et les revenus de la gestion locative des logements gérés, la Fondation Abbé Pierre et l'Etat pour la production de logements.
Les partenaires de l'accompagnement : les services des collectivités, les services sociaux du département et un fort partenariat interne.

Faits marquants 2016

- ✓ **Des périodes de tensions vives sur les aires** avec beaucoup de détériorations et l'instauration de rapports de force empêchant entre autres la fermeture annuelle de l'aire d'accueil de Grâce. Des situations sur les terrains familiaux qui n'évoluent pas sauf sur le seul site véritablement labellisé. De nombreux stationnements « illicites » de groupes de voyageurs sur des sites non prévus à cet effet. Une modification en cours de saison du règlement intérieur de l'aire de courts séjours de la Vallée Verte couplée à la mise en service de choix techniques inadaptés qui nous ont mis en grande difficulté dans la gestion du site.
- ✓ **La perte du marché de prestation de la gestion des aires d'accueil, de médiation et de conseil pour Amiens Métropole** après 17 ans d'accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de sa responsabilité d'accueil des Gens du voyage.
- ✓ Notre dossier de candidature à l'Appel à Projets PLAI ADAPTÉ 2015 **pour la réalisation de 7 logements adaptés au public Gens du voyage sédentarisés** a été reçu favorablement en novembre 2015. Durant le 1er semestre 2016, nous avons finalisé le montage financier et obtenu le soutien de la Fondation de France. Mais depuis, le projet est à l'arrêt car soumis à la difficulté de rachat d'une parcelle du site retenu par la Ville d'Amiens.
- ✓ L'investissement de la Chargée d'Opération dans le réaménagement des locaux de la rue Lemerchier ainsi que dans la définition des besoins des salariés en terme d'espaces de travail dans la perspective du regroupement de 4 services au 21, rue Sully (Réception prévue des travaux Septembre 2017).

Chiffres 2016

Gestion pour Amiens Métropole de 2 aires de moyens séjours et de 2 terrains de courts séjours, pour la Ville d'Amiens de 5 terrains familiaux et pour la Communauté de Communes du Val de Somme d'une aire de moyens séjours à Corbie.

Sur l'ensemble des aires, nous avons accueilli environ **500 ménages** (environ 1500 personnes) pour des séjours allant de quelques jours à toute l'année et réalisé plus d'une trentaine de médiations auprès de groupes en stationnement illicite sur la Métropole.

Le montage d'un bail à réhabilitation d'une maison de la commune de Beaucamps le Vieux pour un ménage accompagné initialement par un Conseiller en Insertion Habitat a été finalisé pour une mise en œuvre en 2017.

Esquisse murmur architecture

Perspectives

- Le **renouvellement du marché de prestation de la Ville d'Amiens** (Terrains Familiaux) a été acté en octobre 2016.
- 2017 est la 3ème et dernière année du marché de prestation de la gestion de **l'aire d'accueil de Corbie**.
- La Commission Consultative Départementale a engagé la **révision du schéma d'accueil des Gens du voyage de la Somme** pour les 5 années à venir. A travers les groupes de travail auxquels nous participons, nos préoccupations se portent sur l'un de ses enjeux qui est la prise en compte de la sédentarisation.
- Le projet de réalisation de **7 logements adaptés** pour les Gens du voyage sédentarisés (esquisse ci-dessus) devrait être réactivé par l'acquisition prochaine de la parcelle. S'en suivra l'obligatoire passage des services archéologiques.

La Prévention de la précarité énergétique

4 actions autour de l'énergie qui visent à lutter le plus efficacement possible contre la précarité énergétique. Cela peut prendre la forme d'une rénovation thermique complète du bâtiment, de travaux d'aménagement moins conséquents, de conseils sur la maîtrise de l'énergie, de résorption des impayés des factures d'énergie, voire d'un soutien pour quitter un logement énergivore.

Objectifs et actions

L'action de médiation auprès des ménages en impayés d'énergie.

Les ménages en situation d'impayés sont orientés par le fournisseur d'énergie, un travailleur social de secteur ou sur préconisation du FSL. Une liaison avec le travailleur social de secteur est systématiquement réalisée afin de mettre en œuvre les modalités d'accompagnement.

Nous exerçons un travail de médiation auprès des fournisseurs d'énergie en vue de proposer un plan de remboursement de la dette incluant ou non la saisine du FSL.

Les actions d'information collective et de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'énergie et d'eau

Contactés par toute structure accueillant des groupes d'usagers en situation d'insertion, nous animons des séances interactives et ludiques autour des éco-gestes.

Nous intervenons plus spécifiquement dans le cadre de la Politique de la Ville à Amiens et du personnel du Conseil Départemental. Nous assurons des formations pour les étudiants et les professionnels intervenants à domicile dans le champ du travail social.

Le Conseiller Précarité Énergétique est intégré dans le réseau des **Espaces Info→ Energie**. Il a cependant une vocation ciblée vers les ménages en situation de précarité, généralement financière et sociale : difficultés à rechercher les financements, à déposer les demandes de subvention, à rechercher des artisans, à suivre la réalisation des travaux, voire craintes générées par la perspective d'une maison en travaux.

Le PICARDIE PASS RENOVATION : ce dispositif a pour objectif de permettre la rénovation thermique de logements (apport de 40% minimum de gain énergétique) pour des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, des copropriétaires et, depuis peu, pour des logements communaux à usages locatifs. Pour prétendre à ce dispositif, aucun critère de ressources n'est retenu. Le principe est de financer ces travaux par l'économie d'énergie générée.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS, 4 médiateurs ; répartis sur tout le département, un technicien conseiller précarité énergétique et un coordinateur- animateur.

Les partenaires financiers : le Conseil Départemental de la Somme, la Région Picardie, l'ADEME, le Service Public de l'Efficacité Énergétique, les fournisseurs d'énergie (EDF, ENGIE, SICAE, …) et Amiens Métropole dans le cadre du contrat de ville.

Les partenaires dans l'action : les services médiation des fournisseurs d'énergie, les C.M.S. et le Fonds Solidarité Logement, les bailleurs sociaux, SOLIHA de la Somme (PICARDIE PASS RÉNOVATION) et de nombreuses structures associatives et d'insertion.

Faits marquants 2016

- Des animations réalisées à destination du personnel et des usagers de 12 établissements médico-sociaux de la Somme.
- Participation aux « Goûters de l'énergie » en partenariat avec l'OPSOM du 4 mai au 22 juin 2016. Tous les mercredis après-midi, nous avons rencontré des locataires de l'OPSOM au pied des immeubles autour d'un goûter sur le signe de l'Ecologie (7 lieux).
- Distribution de 700 Kits énergie aux locataires de l'ODA, immeubles situés en zone prioritaire.
- La poursuite de l'activité **PICARDIE PASS RÉNOVATION** sur la Picardie Maritime, en groupement avec SOLIHA Somme.
- Une nouvelle **Conseillère Précarité Energétique** en poste depuis septembre 2016.

Chiffres 2016

Action de médiation aux impayés d'énergie : **1251 ménages** rencontrés et accompagnés par les 4 Médiateurs Energie.

Action de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie : 1741 personnes informées au cours de 80 séances par le Chargé de Projet Energie.
Des animations ont été réalisées pour le personnel et les usagers de 12 établissements médico-sociaux de la Somme. Distribution de 700 Kits énergie aux locataires de l'ODA

Le Conseiller Précarité Energétique a participé à 13 manifestations (Salons de l'habitat, Fête de l'énergie, …), impactant **245 contacts**. Il a réalisé **36 dossiers diagnostics** « précarité énergétique », hors n°Azur.

6 chantiers Picardie Pass Rénovation sont arrivés à terme, 5 étaient en cours.

Perspectives

- Nous sommes opérateur pour les dispositifs **Picardie Pass Rénovation** et **ANAH**. L'évolution vers le montage de ce type de dossier a permis la montée en compétences du Conseiller Précarité Énergétique. Ce sont des outils supplémentaires qui renforcent son rôle.
- Nos **Actions de Lutte contre la Précarité Énergétique** se poursuivent et se renouvellent autour d'une méthodologie revisitée, dans le cadre de l'Appel à Projets « Insertion et Logement » du Conseil Départemental pour la période 2017 – 2019.

Accueil de réfugiés et migrants

L'association gère différentes actions en direction des demandeurs d'asile et des publics directement issus de la demande d'asile. Bien qu'ayant des caractéristiques spécifiques elles ont un socle d'intervention commun : l'accompagnement que nous proposons à chaque ménage est global et individualisé. L'objectif est l'accès à l'autonomie pour tous les ménages accompagnés. Toutes ces actions visent également à la fluidification du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et du dispositif d'hébergement généraliste du département.

Objectifs et actions

Le Centre d'Accueil de demandeurs d'Asile (C.A.D.A.) a fait l'objet d'une autorisation d'extension à 120 places. Il accueille des demandeurs d'asile et a pour mission, outre l'accueil et l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants et la mise en relation avec les services et activités offertes sur le territoire, ainsi que la gestion de la sortie du centre.

Une Action transversale :

L'Action de Transition et d'Insertion (A.T.I.) est destinée à accompagner les démarches d'insertion de ménages bénéficiaires d'une protection internationale ou autorisés à séjourner en France ou en demande d'admission au séjour, et qui se trouvent dans une situation précaire, sans ressource, et hébergés dans des dispositifs d'hébergement d'urgence ou par des tiers.

Des outils au service des bénéficiaires d'une protection internationale présents dans notre département :

L'accueil de réfugiés relocalisés a été mis en place en novembre 2015 (perspectives d'accueil de 65 personnes) afin d'accueillir les bénéficiaires d'une protection internationale.

L'hébergement « citoyen » : accueil, chez des particuliers, de personnes réfugiées, prioritairement âgées de moins de 25 ans avec comme objectifs d'accompagner les réfugiés dans leurs démarches d'insertion et de favoriser l'échange et le partage interculturel.

L'Action Emploi Logement (A.E.L.) destinée à accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale, sortis ou sortants des structures qui leur sont dédiées, dans le logement et vers l'emploi. Cette action est portée conjointement avec la Direction de l'Insertion.

Une action en faveur des personnes ayant, après avoir été déboutées de leur demande d'asile, obtenu un droit au séjour et à l'emploi :

La Structure pour Personnes Régularisées (S.P.R.) de 20 places est destinée à l'accueil et à l'accompagnement des ménages autorisés à séjourner en France dans le cadre d'une régularisation administrative, afin de fluidifier les sorties des C.A.D.A. et des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Une action en faveur des personnes en «situation administrative incomplète » :

La Structure pour Personnes Déboutées (S.P.D.) de 20 places mise en place en juillet 2015 est destinée à accueillir des déboutés du droit d'asile sortants de C.A.D.A. pour renforcer les possibilités d'accueil.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS, 10 travailleurs sociaux, 1 secrétaire et plusieurs postes partagés avec les actions du Service Hébergement et Logement accompagné : techniciens, psychologues et appui des 2 responsables d'antennes.

Nous travaillons avec tous les partenaires associatifs et institutionnels impliqués dans l'accueil des réfugiés et agissant en faveur de la mise en place de parcours d'intégration. Nous sommes impliqués dans différents groupes de réflexion (groupe santé social 80, GAN réfugiés ….)

Les partenaires financiers : l'Etat (D.D.C.S.) avec un soutien ponctuel d'Amiens Métropole pour l'accueil des réfugiés.

Les partenaires dans l'action : l'O.F.I.I., le S.I.A.O., les bailleurs sociaux du département, l'EMPASS, les associations caritatives, le Service Social Départemental, les structures d'accueil et d'hébergement.

Faits marquants 2016

La refondation de nos actions d'hébergement : la création du pôle asile

L'extension successive du C.A.D.A. : la capacité d'accueil – qui, pour rappel, est passée, en deux étapes, de 60 à 104 places entre janvier et novembre 2015 - avant d'être augmentée à nouveau en 2016 pour atteindre une capacité de **120 places.**

Les répercussions de la réforme du droit d'asile : la gestion du dispositif d'accueil a été confiée à l'O.F.I.I., peu de temps d'échange et de concertation organisés, le versement de l'A.T.A. difficile à mettre en place.

L'évolution de nos dispositifs :

- **Le dispositif d'hébergement d'insertion ne reçoit plus les ménages en situation administrative incomplète : importante modification du schéma organisationnel**
- **la poursuite de la mise en place du dispositif d'accueil des réfugiés relocalisés aujourd'hui toujours sous utilisé… et sous financé…**
- **le dispositif hébergement citoyen**

Chiffres 2016

200 ménages, représentant **468 personnes**, ont été hébergés et/ou accompagnés par le service « Asile et Migrants ».
92 ménages ont été hébergés et accompagnés, 108 ménages ont été accompagnés sans hébergement

Au 31/12/2016 : 120 ménages étaient accompagnés

Au C.A.D.A., sur 14 procédures abouties, seuls 3 statuts obtenus
20 ménages sortis : 12 ménages déboutés, 6 ménages réfugiés, 2 familles ont renoncé à leur demande d'asile

Délai moyen de l'hébergement : 523 jours soit **17 mois.**
Délai moyen d'accompagnement : 344 jours

86 ménages sortis des dispositifs « asile » : 29 ont accédé au logement autonome

Perspectives

La poursuite de l'évolution des dispositifs dédiés aux personnes en situation d'exil :

- Montée en charge du dispositif d'accueil des réfugiés relocalisés et du dispositif « hébergement citoyen »
- Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile : Extension à 150 places si autorisation obtenue (décision non connue à ce jour)
- S.P.R mise en place de l'extension portant la capacité à 50 places.

Recherche de nouveaux financements pour perpétuer nos actions
Rédaction du projet de service « asile et migrants »
Déménagement du 6 Boulevard Carnot, « immeuble historique »
Rénovation de l'immeuble de Montdidier

Accompagnement socio-judiciaire

L'association APRÉMIS accompagne :

- **des personnes majeures condamnées en placement extérieur dans le cadre d'un aménagement de peine.**
- **des mineurs orientés vers la réparation pénale.**
- **des enfants dont le parent est incarcéré et dont le lien peut être maintenu grâce au Relais Enfants-Parents.**

Objectifs et actions

Ces 3 actions s'inscrivent dans des relations conventionnelles avec le Ministère de la Justice et certains de ses services.

Le Placement extérieur, prévu par le Code de Procédure Pénale, permet à un détenu demandeur, en accord avec le Juge d'Application des Peines, de purger en tout ou partie, sa peine à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire.

L'action poursuit 4 objectifs principaux en lien avec le Service de l'Insertion :

- → éviter la rupture avec son milieu de vie (si peine inférieure à 2 ans).
- → favoriser la réinsertion sociale en préparant activement sa libération.
- → contribuer à la prévention de la récidive.
- → faciliter la protection des victimes et la réparation des préjudices.

La réparation pénale mineure, décidée par le Juge des Enfants ou le Substitut en charge des mineurs, est formalisée par un document individuel de prise en charge cosigné avec le jeune et ses responsables légaux.
La responsabilité pénale consiste en des entretiens éducatifs avec des ateliers collectifs de réflexion, ainsi que des actions de réparation des préjudices causés. Des entretiens familiaux ainsi que des orientations adaptées peuvent être organisés avec l'éducateur ou la psychologue.

Les Relais Enfants-Parents bénéficient aux enfants résidant dans la Somme ou le Pas-de-Calais et ayant un parent détenu à Amiens, Bapaume, Arras ou un autre établissement de la Région.
Les Relais Enfants-Parents soutiennent et accompagnent le maintien du lien Enfant-Parent sans se substituer à la famille ou aux services sociaux.
L'APREMIS peut être saisie par le parent détenu, les magistrats (J.A.F., J.E.,…) ou tout autre parent et effectue un travail d'évaluation et de médiation durant toute la durée de l'accompagnement qui peut aboutir à la mise en œuvre de parloirs médiatisés. Le relais est passé aux bénévoles de l'Association lorsque la situation le permet.

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS, 8 travailleurs sociaux, une psychologue, 3 bénévoles impliqués dans les accompagnements aux parloirs et deux secrétaires (une partagée avec la Direction de l'Insertion).

Les partenaires financiers : le ministère de la Justice (Administration Pénitentiaire et Protection Judiciaire de la Jeunesse), la Préfecture (FIPD, MILDECA), le Conseil Départemental, Amiens Métropole et les CAF de la Somme et du Pas de Calais (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Les partenaires dans l'action : les magistrats de la jeunesse et de l'application des peines, les Services Pénitentiaires d'insertion et de Probation et les directions des établissements, le Mail, l'ANPAA et différents lieux d'accueil des mineurs dans des mesures de réparation indirecte. Citoyens & Justice, AYLF Justice.

Faits marquants 2016

- **Le Placement extérieur** a connu une forte réduction du nombre de personnes accueillies commencée en 2015 jusqu'à l'automne 2016. La raison essentielle était la baisse des crédits dédiés disponibles de plusieurs directions départementales des Services d'Insertion et de Probation. Cette tendance s'est inversée en fin d'année 2016 avec 76 % de journées d'accueil en plus sur les 4 premiers mois en 2017.
  Cette inversion en fin d'année était bienvenue car cette sous-activité – qui ne signifiait pas pour autant une activité réduite de l'équipe éducative sollicitée pour des accueils – a pesé sur les comptes 2016 de l'association.
- **La Réparation Pénale Mineurs** : 180 mesures ont été finalisées en 2016. Nous avons été saisis en 2016, par les magistrats, d'un nombre de mesures inférieur à cette habilitation, contrairement à 2015. L'habilitation de l'association a été renouvelée en 2016 pour 5 ans.
- **Les Relais Enfants-Parents** : Mise en œuvre au Centre de Détention de BAPAUME, d'un groupe d'expression autour de la parentalité, auprès des hommes incarcérés, animé par la psychologue et l'éducatrice. Une jeune femme, incarcérée initialement au CD de Bapaume et bénéficiant de notre action au sein de la détention (enfant de 3 ans), a été accueillie en placement à l'extérieur à Amiens et a bénéficié de la continuité de notre action mais en milieu ouvert.

Perspectives

- **Placement extérieur**
  - Equilibrer l'activité en 2017
  - Créer des outils de communication à l'attention des partenaires (SPIP, JAP,..)
  - Renforcer le travail de communication auprès des différentes Directions de SPIP.
- **Réparation pénale**
  - Travailler sur le projet de service.
  - Mise en œuvre du plan d'action suite à l'audit DTPJJ
  - Travail sur la Justice restaurative avec le TGI, PJJ et partenaires
- **Relais Enfants-Parents**
  - Aboutir à la création d'un espace rencontre enfants-parents pour tout parent sous-main de justice ou récemment libéré.
  - Continuité du travail avec « Lire et faire lire » sur BAPAUME (issu du travail partenarial REAAP 62)

Chiffres 2016

Pour l**e Placement extérieur**, 64 personnes dont une femme.

- → 46 entrées et 37 sorties.
- → Au 31 décembre 2016, effectif de 27 personnes (18 en fin de 2015)
- → 20 personnes en contrat de soins ou post-cure au Mail.
- → 44 en obligation de soins avec la psychologue de l'Aprémis.
- → 13 mesures révoquées.

Réparation Pénale
Pour 106 orientations (vols, violences, dégradations…) 180 mesures finalisées pour des mineurs majoritairement hors Amiens, dont 61 °/° en Picardie maritime ou Santerre, Haute-Somme.

Les Relais Enfants-Parents : 109 pères, 14 mères et 189 enfants pour 411 accompagnements parloirs.

l'emploi

En les accueillant dans ses Ateliers Chantiers d'Insertion, l'APRÉMIS agit pour favoriser le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle et sociale de deux types de publics :

- **Des personnes éloignées de l'emploi, en parcours d'insertion professionnelle.**
- **Des personnes sous main de justice, bénéficiant d'un aménagement de peine en placement extérieur.**

Objectifs et actions

L'APRÉMIS gère trois ateliers chantier d'insertion.

L'atelier « multi sites » accueille exclusivement des personnes sous main de justice. Celles-ci sont salariées de l'association, et mises à disposition de collectivités ou d'autres associations, sans valorisation de la prestation. Capacité d'accueil : 36 personnes.
L'atelier « menuiserie agencement » accueille à la fois des personnes sous main de justice et des salariés en insertion professionnelle, dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Capacité : 13 postes. Contrat CDDI renouvelable dans la limite de 24 mois.

L'atelier « second œuvre et rénovation thermique » accueille les mêmes publics que l'atelier « menuiserie agencement ». Capacité : 13 postes

Ces deux derniers ateliers procurent des recettes de production à l'association.

L'accompagnement social et professionnel des personnes accueillies, dans l'objectif de leur réinsertion, tient une place primordiale dans l'intervention de l'APRÉMIS, avec comme dimensions particulières :

- apprentissage des gestes professionnels et du savoir-être au travail, relation aux autres, découverte du monde du travail,
- accompagnement du projet professionnel : évaluation des compétences, orientation, formation
- suivi social individualisé, dans toutes ses dimensions : psychologique, de santé, éducative, de ressources,…

Intervenants et partenaires

L'équipe APRÉMIS : 4 encadrants techniques, deux chargées d'insertion professionnelle, une secrétaire à mi-temps et un temps de psychologue, sous la responsabilité du directeur de l'insertion.
Les partenaires financiers : l'Etat (DIRECCTE et Politique de la Ville), le Conseil Départemental, le F.S.E., Amiens Métropole (Politique de la Ville et participation aux salaires des personnes en CDDI dans les services) et l'association « Maison d'Accueil l'Ilôt » et tous les clients qui nous font confiance !
Les partenaires dans l'action : Pôle Emploi, Mission Locale, les partenaires d'accueil au travail (Amiens Métropole, Mairie de DREUIL, L'Ilôt,…) ou en essai en milieu de travail, nos partenaires de l'Insertion par l'Activité Economique (FNARS, GRIEP, CRESS,…), les référents RSA, UNIFAF, l'AFPA et les organismes de formation,…

Faits marquants 2016

- **Chez les personnes accueillies**, les problématiques sociales relèvent pour une majorité de personnes d'une situation d'addictions. D'autres personnes peuvent avoir des problèmes de comportement, sont en rupture avec le monde du travail, et font l'objet d'une première expérience professionnelle.
- Pour **l'atelier « Menuiserie / Agencement »,** production de cuisines et de mobilier pour la pension de famille d'Abbeville, pour deux associations de la Région Parisienne et divers aménagements.
- **Pour l'atelier« Second œuvre »,** une activité autour de plusieurs axes : remise en état de divers logements, interventions pour des collectivités locales, aménagements d'espaces verts avec un paysagiste.
- **Pour ces deux ateliers,** un équilibre économique presqu'atteint.

Chiffres 2016

108 personnes accueillies sur une année dans les trois ateliers, soit une relative stabilité par rapport à 2015 (111). Parmi elles, **60 personnes en placement extérieur**, soit une baisse par rapport à 2015 de 14 personnes.

Une **durée moyenne des parcours** de 8 mois (ACI « Multisites »), 10 mois (ACI « Second œuvre ») et 14 mois (ACI « Menuiserie »).

Un retour à l'emploi: sur 55 sorties en 2016 (dont 9 arrêts de placement extérieur), tous ateliers confondus, 10 personnes (14 en 2015) ont intégré un emploi (5 intérim, 1 CDD, 3 CDI, 1 création d'entreprise)

2 personnes ont intégré une formation à l'issue de leur parcours

Perspectives

- Mieux communiquer en dynamisant nos supports de communication pour rendre visibles nos ateliers et mettre en valeur nos activités de production
- Développer l'activité espaces verts.

Les actions de l'association APREMIS bénéficient du soutien de :